

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

**AIRDAL COATING Spray**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Agent anti-microbienne.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur/fournisseur

PR Retail AG  
Kaustrasse 21, 9108 Gontenbad, Suisse  
Tel.: +41 71 795 30 99

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.

Tox Info Suisse: 145

Importateur/fournisseur

+41 71 795 30 99

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P404 Stocker dans un récipient fermé.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

2.2.2. Contient:

-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## 2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Numéro d'enregistrement REACH
Chlorure de diméthylodécadécyl[3-(triméthoxysilyl)propyl]ammonium	27668-52-6 248-595-8 -	1-<3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410		-
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X	0,5<-1	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 STOT SE 1; H370	STOT SE 1; H370: - C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	-

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Notes générales

En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires.

#### Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact cutané

Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après contact oculaire

Si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les obligatoirement. Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin. Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.

#### En contact avec la peau

Le contact avec la peau peut causer une irritation (rougeurs, démangeaisons).

#### En contact avec les yeux

Une irritation peut se produire en contact avec les yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## Ingestion

Peut provoquer des douleurs abdominales.

Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Choisissez l'extincteur en considérant les circonstances et les conditions actuelles.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

#### Informations supplémentaires

Les agents extincteurs contaminés doivent être collectés et déposés selon la réglementation ; ils ne doivent pas pénétrer dans le système d'égouts.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### **Équipements de protection**

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

##### **Mesures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer ! Interdire l'accès aux personnes non protégées. Agissez uniquement si vous êtes qualifié et si vous pouvez le faire en toute sécurité. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas de fuite dans l'environnement, informer l'Administration de la protection civile et du secourisme de la République Slovaquie (112).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### 6.3.1. Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

---

## 6.3.2. Pour le nettoyage

Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. Aérer l'endroit. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés.

## 6.3.3. Autres informations

-

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### 7.1.1. Mesures de protection

##### **Mesures destinées à prévenir les incendies**

Assurer une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer !

##### **Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

##### **Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

#### 7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### 7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré.

#### 7.2.2. Matériaux d'emballage

A conserver uniquement dans son emballage d'origine.

#### 7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

#### 7.2.4. Classe de stockage

-

#### 7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Recommandations**

-

#### **Solutions spécifiques à un secteur industriel**

-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom (CAS)	Valeurs limites		Court terme		Notions	Les valeurs limites biologiques
	ml/m <sup>3</sup> (ppm)	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup> (ppm)	mg/m <sup>3</sup>		
Methanol (67-56-1)	200	260	800	1040	ZNS, Sehen	Methanol - 30 mg/l (936 µmol/l) - U - c, b

#### 8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482+A1 Novembre 2015 Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques. NF EN 689:2018 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.1.3. Valeurs DNEL/DMEL

Aucune donnée.

#### 8.1.4. Valeurs PNEC

Aucune donnée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Ôter immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant toute réutilisation.

##### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

En utilisation normale non nécessaire.

##### Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement s'ils montrent des dommages ou si les premiers signes d'usures apparaissent. Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi des autres critères de qualité qui varient de fabricant en fabricant.

##### Protection de la peau

En utilisation normale non nécessaire.

##### Protection respiratoire

Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate.

##### Dangers thermiques

-

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

##### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Vérifier les émissions dans les systèmes de ventilation ou le matériau de fabrication et assurer qu'elles sont conformes aux exigences relatives à la protection de l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- <b>État physique:</b>	liquide
- <b>Couleur:</b>	sans couleur
- <b>Odeur:</b>	typique

### Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

- <b>pH</b>	Aucune donnée.
- <b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée.
- <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée.
- <b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée.
- <b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée.
- <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée.
- <b>Limites d'explosibilité</b>	Aucune donnée.
- <b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée.
- <b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée.
- <b>Densité</b>	Aucune donnée.
- <b>Solubilité</b>	Aucune donnée.
- <b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée.
- <b>Auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée.
- <b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée.
- <b>Viscosité</b>	Aucune donnée.
- <b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée.
- <b>Pouvoir comburant</b>	Aucune donnée.

### 9.2. Autres informations

- <b>Notions:</b>	
-------------------	--

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de particularité. Instructions pour l'emploi et le stockage à respecter.

### 10.5. Matières incompatibles

Non renseigné.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### (a) Toxicité aiguë

**Informations complémentaires:** N'est pas classé comme toxique aigu.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Informations complémentaires:** Le produit n'est pas classifié comme irritant pour la peau et les yeux.

#### (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

#### (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Informations complémentaires:** Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

#### (e) Effets mutagènes

Aucune donnée. \_

#### (f) Cancérogénité

Aucune donnée.

#### (g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

#### (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles —exposition unique

**Informations complémentaires:** STOT SE (exposition unique): non classé.

#### (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles —exposition répétée

**Informations complémentaires:** STOT RE (exposition répétée) : non classé.

#### (j) Danger par aspiration

**Informations complémentaires:** Toxicité par aspiration: non classé.

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Toxicité aiguë

Aucune donnée.

#### 12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

---

## 12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée.

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### 12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée.

### 12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

## **12.4. Mobilité dans le sol**

### 12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

### 12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée.

### 12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée.

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

## **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée.

## **12.7. Informations supplémentaires**

### **Pour le produit**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

##### **Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation.

##### **Procédé de traitement des emballages usagés**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets. L'emballage non nettoyé est considéré comme un déchet dangereux – traiter de la même façon que le contenu.

#### 13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

-

#### 13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

#### 13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

---

## **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

## 14.1. Numéro ONU

UN 3082

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de diméthylodécadécyl[3-(triméthoxysilyl)propyl]ammonium)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Dimethyloctadecyl[3-(trimethoxysilyl)propyl]ammonium chloride)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

## 14.4. Groupe d'emballage

III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage supplémentaire : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: MARINE POLLUTANT

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Quantités limitées

5 L

### Restrictions dans les tunnels

(-)

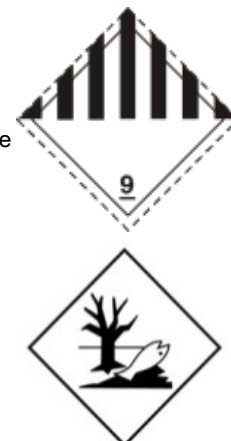
### IMDG EmS

F-A, S-F

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC

-



## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

#### 15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

Non applicable

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

---

## Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë  
ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route  
CEN - Comité européen de normalisation  
C&E - Classification et étiquetage  
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008  
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service  
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
CSA - Évaluation de la sécurité chimique  
CSR - Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL - Dose dérivée sans effet  
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses  
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  
UA - Utilisateur en aval  
CE - Communauté européenne  
ECHA - Agence européenne des produits chimiques  
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)  
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)  
CEE - Communauté économique européenne  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR - Norme européenne  
UE - Union européenne  
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées  
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG - Scénario d'exposition générique  
SGH - Système général harmonisé  
IATA - Association internationale du transport aérien  
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI - Technologies de l'information  
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées  
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR - Centre commun de recherche  
Kow - Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL - Entité légale  
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR - Déclarant principal  
F/I - Fabricant/Importateur  
EM - État membre  
FS - Fiche signalétique  
CO - Conditions opératoires  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques  
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle  
JO - Journal officiel  
RE - Représentant exclusif  
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
CPE - Concentration prédite sans effet  
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI - Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité  
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH  
RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **AIRDAL COATING Spray**

Date d'établissement: **23.5.2018** · Date de révision: **5.6.2020** · Version: **1**

PME - Petites et moyennes entreprises  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

## Texte des phrases H visées au point 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



- Étiquetage correct du produit assuré
- Conforme à la législation locale
- Classification correcte du produit assurée
- Informations relatives au transport assurées

© BENS Consulting | [www.bens-consulting.com](http://www.bens-consulting.com)

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun